

**Certificat d'approbation de moyen d'essai
n° F-06-M-1394 du 17/10/2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E091207-D10

Banc à rouleaux et variateur de vitesse

Stoneridge Electronics type MkII pour chronotachygraphes

Le présent certificat d'approbation de moyen d'essai est délivré en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 81-883 du 14 septembre 1981 modifié, relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes utilisés dans les transports par la route, des arrêtés ministériels du 14 septembre 1981 et du 1^{er} octobre 1981 modifiés, pris pour application de ce décret, de l'arrêté du 7 juillet 2004, relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques et de sa circulaire d'application n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005.

FABRICANT :

STONERIDGE ELECTRONICS Limited – Charles Bowman avenue – Dundee DD4 9UB -
ECOSSE

DEMANDEUR :

STONERIDGE ELECTRONICS Limited – Z.I. de Saint-Etienne – 64100 Bayonne - FRANCE

OBJET :

Le présent certificat complète les certificats d'approbation de moyen d'essai suivants :

- n° 01.00.270.001.1 du 9 juillet 2001, n° 03.00.270.001.1 du 4 février 2003 , n° F-03-M-268 du 28 août 2003, relatifs au variateur de vitesse pour chronotachygraphes TVI type MkII,
- n° F-05-M-0045 du 20 janvier 2005 et n° F-05-M-0664 du 20 avril 2005, relatifs au variateur de vitesse pour chronotachygraphes Stoneridge Electronics type MkII,
- n° F-05-J-1115 du 30 juin 2005 et n° F-05-M-1944 du 13 décembre 2005, relatifs au banc à rouleaux et variateur de vitesse pour chronotachygraphes Stoneridge Electronics type MkII.

CARACTERISTIQUES :

Le banc à rouleaux et variateur de vitesse pour chronotachygraphes Stoneridge Electronics type MkII objet du présent certificat diffère du modèle faisant l'objet des certificats précités par son logiciel.

Ce logiciel comporte certaines fonctions permettant de compléter le paramétrage des chronotachygraphes numériques Stoneridge Electronics type SE5000 couverts par le certificat d'homologation n° e5-0002.

La référence du logiciel du terminal portable, automatiquement affichée lors de sa mise en service, qui devient « © 2006 Rev 1.12 7945 – 516 ». La somme de contrôle associée est ECA1.

L'évolution du logiciel ne concerne pas les caractéristiques métrologiques du moyen d'essai, qui sont inchangées.

Les conditions particulières d'utilisation de l'instrument sont précisées dans le manuel d'utilisation du banc à rouleaux et variateur de vitesse pour chronotachygraphes Stoneridge Electronics type MkII.

SCELLEMENTS :

Les scellements du terminal portable et du pupitre de commande restent inchangés par rapport à ceux cités dans le certificat n° F-05-M-0045 du 20 janvier 2005.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro et la date du certificat figurant sur les plaques d'identification du banc et du terminal sont : n° F-05-M-0045 du 20 janvier 2005.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/E091207-D10, chez le fabricant et le bénéficiaire.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 9 juillet 2011.

REMARQUE :

A chaque banc est associé un carnet métrologique regroupant l'identification de tous ses éléments et destiné à recevoir tous les renseignements et documents relatifs aux révisions, réparations, auto-contrôles et vérifications dont il fait l'objet.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification